



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E109733

VALABLE JUSQU'AU 02/09/2025

ÉDITÉ LE 25/03/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2012

Forme juridique : EIRL

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RM

Siret : 750 284 135 00027

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 127929611

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 127929611

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : BOUTELOUP PASCAL

39 ROUTE DU COUDRAY
14290 SAINT-MARTIN-DE-BIENFAITE-LA-CRESSONNIERE

Téléphone : 06 20 53 39 98

Fax :

Portable : 06 20 53 39 98

Site Internet :

E-mail : pascalbouteloup@orange.fr

Responsabilité légale :

BOUTELOUP PASCAL CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 2 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	28/04/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	28/04/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	20/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
1109 BOULEVARD CHARLES CROS
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.